

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE BOURGEOISIALE DE ST-MARTIN

MARDI 15 JUIN 2021

LIEU ET DATE : Salle bourgeoisiale / Mardi 15 juin 2021 à 19h30

Régulièrement convoquée par affichage dans tous les villages de la Commune, l'assemblée primaire municipale est réunie à 19h30 à la salle bourgeoisiale de St-Martin. L'assemblée débute au terme de l'assemblée primaire municipale.

Conformément à l'art. 6^e de l'ordonnance 2 Covid-19, un plan de protection est mis en place et une liste des présences est tenue.

L'ordre du jour prévu est le suivant :

- 1.** Ouverture de l'assemblée et vérifications d'usage
- 2.** Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
- 3.** Rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Fidag SA)
- 4.** Comptes 2020 de la Bourgeoisie et du rapport de l'organe de révision ; Approbation
- 5.** Divers

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président Alain Alter ouvre l'assemblée et salue cordialement les personnes présentes.

L'assemblée primaire a été convoquée le 20 mai 2021 par affichage aux piliers publics, livret explicatif envoyé à tous les ménages et publication sur le site internet de la Commune. L'ordre du jour figure sur la convocation de l'assemblée.

L'ordre du jour est ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Celui-ci est adopté sans aucune modification.

Les bases légales en vigueur qui régissent la convocation et la tenue de la présente assemblée sont portées à la connaissance des citoyens (Loi sur les Communes).

Le Président désigne M. Joël Mayor en qualité de scrutateur et précise que le procès-verbal de l'assemblée sera tenu par M. Michel Gaspoz, Secrétaire communal.

2. PRESENTATION DES COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE

Le Secrétaire communal présente les comptes 2020 de la Bourgeoisie. Les résultats comptables de l'exercice 2020 présentent les principaux chiffres suivants :

- Charges de fonctionnement: CHF 556'788.20
- Recettes de fonctionnement : CHF 584'800.02
- Marge d'autofinancement : CHF 28'011.82
- Amortissements ordinaires : CHF 0.00
- Fortune au bilan : CHF 118'451.20
- Fortune nette : CHF 180'475.41

3. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION (FIDUCIAIRE FIDAG SA)

Le Président donne lecture du rapport établi par les experts-réviseurs de la Fiduciaire Fidag, lesquels recommandent d'approuver les comptes annuels bourgeoisiaux 2020.

4. COMPTES 2020 DE LA BOURGEOISIE ET DU RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION ; APPROBATION

Les comptes 2020 de la Bourgeoisie ont été préalablement approuvés par le Conseil municipal en séance du 20 mai 2021 et soumis à la consultation publique durant le délai légal.

Soumis au vote, l'assemblée primaire approuve, à l'unanimité et à main levée, les comptes 2020 de la Bourgeoisie de St-Martin, et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

5. DIVERS

Le Président ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, *le Président* clôt l'assemblée primaire bourgeoise et remercie les personnes présentes pour l'intérêt manifesté en faveur du développement de notre Commune. Il souhaite à chacune et à chacun une excellente soirée.

BOURGEOISIE DE SAINT-MARTIN

ALAIN ALTER
Président

MICHEL GASPOZ
Secrétaire communal